

Réf: Dossier N° : 10418

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « ALL PRO COTE D'IVOIRE »****Siège social : ABIDJAN - PLATEAU**

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 20 Janvier 2015 reçus par Me AMOIKON Beugré Gladys, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 22 Janvier 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ALL PRO COTE D'IVOIRE » .

Objet: L'étanchéité bâtiment et génie civil; Les bâtiments et travaux publics; Les seconds oeuvres bâtiments (électricité, plomberie, sanitaire, climatisation, revêtement, menuiserie bois, alu et vitrerie, peinture); La construction et réhabilitation des piscines; l'entretien des piscines; La vente des machines outils; Les études, ingénierie et design des projets; L'importation et distribution de tout produit ayant trait à son activité; la prestation de service; la location de matériel et personnel technique; Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objet similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - PLATEAU

GERANT: Monsieur YOUMSI MOGTOMO FRANCOIS.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-A-1493 du 22/01/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°552 du 22/01/2015

Pour Avis

Le CEPICI

